

## INFRASTRUCTURE

- chemins piétonniers à préserver
- — — Voie structurante à créer
- — — Voie secondaire à créer

## PAYSAGE



Coulée verte piétonne à aménager devant structurer le développement Sud aggloméré et assurer la desserte des équipements projetés.  
(largeur minimale de la coulée verte: 10 mètres)



Porte d'entrée d'agglomération à aménager devant favoriser une ouverture visuelle sur la coulée verte.



Haie bocagère constituée d'essence végétales diversifiées à créer.

## VOCATION DES ESPACES



Secteur privilégiant une mixité des fonctions urbaines : habitat (locatifs, locatifs sociaux, logements groupés et pavillonnaires...), équipements collectifs espaces verts...



Secteur à vocation principale d'habitat sous diverses formes

## ORIENTATION D'AMENAGEMENT N°1 SECTEUR DES FORGES

